



## **REGLEMENT TRAIL du VIEIL-ARMAND / TRAIL DECOUVERTE /**

### **LA PRINTANIERE 2019**

#### **Article 1 :**

OXYGENE 68 organise le trail du Vieil-Armand, un trail Découverte ainsi que la Printanière le samedi 30 mars 2019.

Distances :

- trail du Vieil-Armand : 23km D+1000m
- trail « Découverte » : 14km D+430m
- la Printanière et « Elle & Lui » : 8.2km D+170m

Date limite d'inscription par internet sur le site de SPORKRONO : jeudi 28 mars minuit.

#### **Article 2 : Inscriptions**

Les inscriptions se font de préférence sur le site [sporkrono.fr](http://sporkrono.fr) avec paiement sécurisé par CB et confirmation immédiate par retour mail jusqu'au jeudi 28 mars minuit dans la limite des dossards disponibles : 500 pour le Trail du Vieil-Armand – 400 pour la Printanière – 300 pour le Trail Découverte. Un compteur indique le nombre restant sur le site de [sporkrono.fr](http://sporkrono.fr)

Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site [oxygene68.fr](http://oxygene68.fr)

L'inscription à la course n'est effective qu'à réception du dossier complet : bulletin rempli et signé accompagné OBLIGATOIREMENT d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou de la photocopie de la licence sportive FFA ou Pass-Running ou FFCO ou FFPM ou FFTRI, de l'acceptation du règlement et du paiement des droits d'inscription.

Dernières inscriptions **le 30 mars** à la Cave Vinicole de Sultz-Wuenheim **à partir de 13H.**

Inscriptions ouvertes uniquement si le seuil de 500 dossards pour le Trail du Vieil-Armand – 400 pour la Printanière – 300 pour le Trail Découverte n'a pas été atteint.

Tarif trail du Vieil-Armand : 19€ pour les préinscrits - 24€ le jour de la course

Tarif trail « Découverte » : 12€ pour les préinscrits – 14€ le jour de la course

Tarif la Printanière : 8€ pour les préinscrits - 10€ le jour de la course

Tarif la Printanière «Elle & Lui» : 16€ pour les préinscrits - 20€ le jour de la course.

Le « trail Découverte » est une course qui ne requiert pas de certificat médical mais elle ne sera pas chronométrée et il n'y aura aucun classement.

#### **Article 3 :**

Les participants sont tenus de respecter les circuits tracés et balisés par l'organisation, pas de kilométrages affichés sur le parcours.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun débris sur le parcours au risque d'être mis hors course.

Tout coureur ne respectant pas ces points et identifié par un commissaire de course pourra être disqualifié.

#### **Article 4 : Retrait des dossards**

Remise des dossards et éventuelles dernières inscriptions le samedi 30 mars à partir de 13h à la Cave Vinicole du Vieil-Armand - 1 route de Cernay 68360 SOULTZ-WUENHEIM

#### **Horaires et lieux de départ et d'arrivée :**

**Départ :** A l'arrière de la Cave Vinicole de Soutz-Wuenheim sur la piste cyclable.

#### **Horaires :**

- trail du Vieil-Armand : 14h30
- trail «Découverte» : 15h00
- la Printanière + « Elle & »Lui » : 15h30

Toutes les arrivées ont lieu dans les vignes en face de la Cave Vinicole.

Le dossard doit être porté sur l'AVANT et VISIBLE durant toute la course sous peine de disqualification.

#### **Article 5 : Récompenses**

Tous les participants seront récompensés par une bouteille de vin d'Alsace ainsi qu'un verre de dégustation offerts par OXYGENE68.

Lots de vin aux 3 premiers de chaque catégorie offerts par la Cave Vinicole du Vieil-Armand.

#### **Article 6 : Ravitaillements et assistance**

- trail du Vieil-Armand : ravitaillements vers le 8<sup>ème</sup> km (Cantine Zeller), le 15<sup>ème</sup> (Domaine du Hirtz) et le 18<sup>ème</sup> (Cantine Zeller).
- trail «Découverte» : ravitaillements vers le 8<sup>ème</sup> km (Cantine Zeller).
- La Printanière : ravitaillement en eau entre le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> km.

Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Un stand « payant » café et gâteaux est également proposé sur l'aire d'arrivée. La totalité de la recette sera reversée aux Restos du Cœur.

#### **Article 7 : Abandon**

Le coureur désirant abandonner se signalera à un responsable de poste ou à un serre-file qui barrera le dossard d'un trait de feutre. A ce moment-là il ne fera plus partie des coureurs en course, toutefois il bénéficiera des mêmes prestations à l'arrivée.

Le coureur désirant abandonner et qui ne souhaite pas rejoindre l'aire d'arrivée remettra son dossard barré à un signaleur ou à un serre-file.

#### **Article 8 :**

Le trail du Vieil-Armand compte pour le Trophée des Vosges 2019 – catégorie course longue.

#### **Article 9 : Assurance**

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile auprès de la MACIF mais décline toute **autre** responsabilité. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance « Individuelle Accident » qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).



#### **Article 10 : Secours**

Les secours seront assurés par l'AFS Buhl. Postes de secours à la Cantine Zeller (8<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> kms), au Domaine du Hirtz (12<sup>ème</sup> km) et à l'arrivée.

#### **Article 11 : Remboursement**

**Maladie – blessure ou accident** : L'inscription sera remboursée uniquement sur envoi d'un certificat médical original daté et signé par un médecin. Le document sera envoyé à [blog.oxygene68@gmail.com](mailto:blog.oxygene68@gmail.com) ou par courrier au 24, rue des Vosges – 68700 WATTWILLER. Aucun remboursement ne sera effectué après **le 23 mars 2019** en raison des frais fixes engagés par l'organisateur.

**Changement de distance** : Ils seront pris en compte jusqu'au **23 mars 2019** (sous réserve des dossards disponibles).

#### **Article 12 : STOP DECHETS**

L'organisateur attire l'attention des concurrents sur le fait qu'aucun déchet ne doit être laissé sur les chemins ou jetés sur les bas-côtés sous peine de disqualification immédiate.

#### **Article 13 : Droit à l'image**

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître prises à l'occasion de la manifestation.

#### **Article 14 : Résultats**

Les résultats seront affichés ou disponibles sur internet en soirée notamment sur [sporkrono.fr](http://sporkrono.fr), [alace-en-courant.com](http://alace-en-courant.com) et [trophee-des-vosges.com](http://trophee-des-vosges.com)

**L'inscription aux courses implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement.**